

# La malbouffe, nouvelle preuve de la faillite de l'Union européenne

*“L'Europe ? Il ne suffit pas de crier « l'Europe, l'Europe » en sautant sur sa chaise comme un cabri pour que l'Europe se fasse.” ( De Gaulle 1965 )*

A-t-on vraiment fini de sauter sur sa chaise en 2013 ?

Ou, pour dire mieux encore, peut-on considérer que cette Europe née à en croire la légende grecque de la princesse du même nom chevauchant Zeus qui s'était pour la séduire transformé en un irrésistible taureau blanc (et pas en cheval de boucherie roumain) est aujourd'hui en voie d'achèvement économique, social, politique etc..

La récente aventure abracadabrantesque des lasagnes pur “bœuf de cheval” tendrait à nous démontrer le contraire.

J'y viens donc.

Après que Monnet et Schuman (Robert) les français, Adenauer l'allemand, Bech le luxembourgeois, Beyen le néerlandais, De Gasperi l'italien et Spaak le belge aient lancée l'idée qui avait abouti en 1957 – avant De Gaulle – à la création d'une **Communauté Économique Européenne ou CEE** on en arriva à l'**Union Douanière** de 1968, entité sur le pourtour de laquelle fut alors installé une frontière douanière commune, au franchissement de laquelle chacun des membres percevait, à l'importation, pour le même produit, le même droit de douane inscrit dans un **Tarif Extérieur Commun** tandis qu'à l'intérieur de l'UD les frontières nationales et leurs bureaux de douane subsistaient pour l'application de règles propres à chacun des Membres.

C'est ainsi qu'en France la procédure douanière imposait à tout mouvement de marchandise pénétrant sur le territoire national, même si sa provenance était communautaire et dès lors qu'il s'agissait de **produits du règne animal ou végétal**, entendez par là animaux vivants, viandes, aliments préparés à base de ces dernières, poissons, crustacés, mollusques ainsi que plantes et autres produits du règne végétal, quel que soit l'état dans lequel ils étaient présentés, un contrôle de la douane, associé à celui d'un inspecteur vétérinaire ou phytosanitaire du ministère de l'agriculture.

Rien n'entraînait donc en France qui n'ait subi ce double contrôle.

Cette Union Douanière n'étant pas destinée à perdurer en l'état d'une part et, d'autre part, le désir d'Europe, ainsi que l'on dirait aujourd'hui, commençant à se répandre, comme ronds dans l'eau, des postulants nombreux se manifestèrent parmi lesquels la Grande Bretagne à laquelle De Gaulle qui n'en voulait pas refusa par deux fois l'accès.

En 1969, à peine plus loin dans le temps, les Français ne voulurent non plus pas du général. Après un référendum imprudent sur la réforme du Sénat et la régionalisation, le vainqueur de Moncornet fut congédié, il alla remâcher son amertume et probablement, connaissant l'homme, sa rancune sur les landes brumeuses de l'Irlande.

Le bonheur d'être de l'Europe se répandit alors de plus belle et le vieux général étant politiquement hors-jeu, on engagea alors l'excessif et fatal élargissement des six à commencer sous Pompidou par l'arrivée du Royaume Uni, de ses exigences cyniquement incongrues mais néanmoins acceptées puis subies, du Danemark et de l'Irlande. Ce fut donc, en 1973, l'Europe des 9 qui passa à dix en 1981 avec l'arrivée de la Grèce ( Ah ! la Grèce et son Jupiter de Zeus)

On n'allait pas en rester là et en 1986 vinrent se joindre à

la bénéfique union, en une Europe des 12, l'ibérique Espagne et le lusitanien Portugal.

Neuf années plus tard on enfla encore jusqu'à quinze, grâce à l'arrivée de l'Autriche et de ses viennoiseries, de la Finlande et de sa vasaloppet et de la Suède dont les blondes libérées aux charmes réputés faisaient rêver tant de latins au sud.

De 2003 à 2007 s'engouffrèrent aussi par les portes grandes ouvertes de l'Europe encore prospère qui voulait se faire aussi grosse que d'autres grands : Chypre, Malte, les républiques baltes d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie ainsi que d'anciens pays de l'Est : Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie !

Obèse aujourd'hui de ses vingt sept pays ... de combien sera-t-elle grosse demain, avec la Turquie musulmane voire nos maghrébins voisins, par exemple et surtout pour quel résultat ?

C'est bien là où je voulais en venir via cette affaire de mauvaise bouffe qui agite le landerneau européen d'aujourd'hui !

C'est là l'histoire d'une évolution qui tourne de mutation en transmutation à la désorganisation commence à partir de 1968.

Voici.

Au fur et à mesure de son élargissement, dans ce qui avait été la CEE des six, influencée par le libéralisme économique des tenants plutôt anglo-saxons du "laisser faire et laisser passer", une idée avait fait son chemin, parmi les "crânes d'œuf" des jeunes diplômés mais aussi inexpérimentés de la direction générale des douanes, frais émoulus de leur École Nationale de Neuilly, qu'il était urgent, intelligent et moderne voire d'avant-garde, de laisser aux importateurs le soin de vérifier la conformité avec la loi et les règlements

de leurs arrivages en provenance ou originaires de l'étranger, au prix de quelques contrôles aléatoires visant la régularité des dites procédures de contrôle. Chacun sachant ce qu'il en est généralement de la fréquence de ces interventions administratives sporadiques !

Les libéraux de l'Europe dite du Nord, dont évidemment les british, héritiers naturels si l'on peut dire de Quesnay et d'Adam Smith, poussant plus loin encore le cochonnet libéral, ajoutèrent la permissivité à la tolérance ainsi que de nouveaux allègement des contrôles tandis que la Babel économique à achever de Bruxelles appuyait en ce sens sur la chanterelle.

C'est ainsi qu'aujourd'hui les chevaux en quartiers de Roumanie, arrivent au petit trot, en catimini **et sans le moindre obstacle**, sous forme de "minerai", chez Spangherro à Carcassonne qui plus ou moins roublard refile sans tarder le bébé à Comigel de Metz, cuisinier Top 1 des préparations au canasson diffuseur avec bénéfice de ses productions hippo-culinaires à nos supermarchés et à ceux de nos voisins. Consolation très personnelle le steak de cheval à la mente à venir me remplit de la plus intense jubilation car je n'ai pardonné ni Trafalgar, ni Waterloo, ni les monstrueux chapeaux de la Queen, que Dieu la godsave si l'on peut dire cela en anglais rénové !

*Voyons comment cela se serait passé au temps jadis souveraines des économies nationales.*

Le camion de viande bovine arrivant de Roumanie, en stationnement devant le bureau de douane ou chez l'entreprise destinataire aurait fait l'objet d'une déclaration de dédouanement qui aurait été vérifiée par un vérificateur (collègue de Monsieur Brun l'ami de César, d'Escartefigue et de maître Panisse chez Pagnol).

S'agissant d'un produit à contrôler systématiquement, il

aurait été demandé à l'importateur de présenter sans délais, sous peine d'adéquates sanctions, la bidoche en question à un inspecteur vétérinaire en même temps que des échantillons de la marchandise auraient pu être éventuellement soumis, par la douane pour ses besoins propres, à l'analyse du laboratoire des Finances agissant ici pour le compte de cette dernière.

Le résultat de ces contrôles montrant que la viande du bovin importé n'était rien d'autre que la barbaque de boucherie provenant d'une hippique manade hongroise, il aurait été constaté une infraction, appelée fausse déclaration d'espèce tendant à éluder un contrôle ou une prohibition.

L'importateur aurait été mis en demeure soit de procéder, dare-dare, à la réexportation de la marchandise, soit de la détruire en présence de la douane et aux conditions acceptées par elle.

Il aurait en conséquence de ce qu'il faut appeler un acte frauduleux, été fermement invité, *dura lex sed lex*, à payer transactionnellement à l'administration la pénalité pécuniaire prévue par le code des douanes.

**En cas de refus de transiger** et sans préjudice de l'obligation incontournable de réexporter ou de détruire, l'affaire aurait été soumise à la sanction d'un tribunal, sauf évidemment pour l'importateur à apporter la preuve irréfutable de sa bonne foi.

En imaginant que la chevaline barbaque ait été présentée non sous forme de blocs de viande hachée mais sous forme de lasagnes cuisinée par un maître-queue roumain, chinois, libanais ou autre le résultat aurait été exactement le même, la marchandise aurait été impérativement réexportée, l'importateur pénalisé et le consommateur français protégé de la même manière que précédemment.

Voilà donc et pour finir le moment de se poser un certain

nombre de questions... sur cette Europe prétendument "communautaire" mais ouverte naïvement ou cyniquement selon le cas aux quatre vents des concurrences loyales ou non... sur les pays qui la composent... sur leur sincérité et leurs comportements à l'égard de l'Union... sur l'absence quasi totale de contrôles à ses frontières... sur l'existence d'organismes européens plus occupés à produire d'absurdes réglementations qu'à rendre efficaces celles qui existent déjà... Sur l'état des souverainetés de chacun des pays de cette Union... sur l'entêtement de plusieurs de tous bords à ne pas voir le mur sur lequel, un jour ou l'autre, ils finiront, au mieux par se casser le nez, au pire par s'écrabouiller.

Et encore n'ai-je pas évoqué, ici, les viandes au phénybutazone dont il est depuis peu question !

Pour terminer avec un autre sujet qui concerne aussi la bouffe, je viens de lire que des aliments vendus en Grande Bretagne avaient été retirés de la vente car ils contenaient des "traces de porc". Excellente raison pour bouter hors de l'Union déjà passablement branlante le papillomavirus britannique, en train de muter à l'islamisme.

Mieux encore, j'entendais ce matin à la radio que des steaks de viande de cheval auraient été vendus en Grande Bretagne comme de la viande halal ! Vraiment pas de chance pour les consommateurs intéressés ! Après le cochon, le cheval ! Ils finiront par bouffer ce que leur religion leur interdit, de la même manière qu'ils nous font avaler la viande halal sans que nous le sachions ni le voulions.

Justice immanente sans doute !

**Armand Carel**